



République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
du 12 février 2024

Délibération N°12 du 12 février 2024

Date de convocation 06.02.24
Etaient présents : (18)

Maryline Fournier, Maire
Michel Ménager, Christine Delcroix, Carole Dufils, Philippe Gautrot,
Dominique Paul, Serge Planchon Adjoint,
Olivier Artur, Benoit Boudet, Emmanuelle Duplessis Yaha, Anne-Lise Grippon,
Patrick Jouen, Julien Ménard, Céline Obin, Véronique Obin, Isabelle
Poulain, Gérard Sadé, Rachida Slamani.

Nombre d'élus :
En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 22

Etaient Excusés : (5)

Pascal Ancelot ayant donné délégation à Benoit Boudet, Mickael Lefebvre,
Isabelle Normand ayant donné délégation à Maryline Fournier, Guy
Sénécal ayant donné délégation à Philippe Gautrot, Arlette Vivet ayant
donné délégation à Michel Ménager.

Secrétaire de séance : Julien Ménard

SDE76

Approbation du projet EP-2023-0-76026-M6135

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Philippe Gautrot, Adjoint au Maire

présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2023-0-76026-M6135 et désigné
"Armoire K - Secteur Rue de La Libération et Rue du Bel", à savoir :

Dépose de l'armoire de commande de l'éclairage public vétuste.
Fourniture et pose d'une armoire de commande d'éclairage public équipée d'une horloge
astronomique programmable.

Dépose de 50 lanternes vétustes et énergivores.

Fourniture et pose de 24 lanternes Izylum Led à poser sur supports existants.

Fourniture et pose de 26 lanternes Histo Led à poser sur supports existants.

dont le montant prévisionnel s'élève à 83 052,00 € T.T.C. et pour lequel la commune
participera à hauteur de 43 248,75 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil communal décide :

- d'adopter le projet ci-dessus ;

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le 15/02/24



ID : 076-217600261-20240212-D12_120224-DE

- **d'inscrire** la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2024 pour un montant de 43 248,75 € T.T.C.
- **de demander** au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- **d'autoriser** Madame le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve la présente à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

Signé par : MARYLINE FOURNIER
Date : 15/02/2024
Qualité : MAIRE

